

# Mairie de Saint André D'Olérargues

N° 203-2018

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

**Vu** le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

**Vu** la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

**Vu** la délibération du Conseil municipal, en date du 9 avril 2018, relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

**Considérant** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** A compter de ce jour, **l'éclairage public sera totalement interrompu de 1 heure à 5 heures du matin**, sur l'ensemble de la commune.

**ARTICLE 2 :** En périodes de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en mairie.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à:

- Monsieur le Préfet du Gard ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard ;
- Monsieur le Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien ;
- Monsieur le Président du SDIS du Gard ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Laurent la Vernède ;
- L'entreprise Valette.

Fait à ST ANDRE D OLERARGUES,  
Le 10 avril 2018.  
Le maire, Florent GANDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002322-20180410-A2032018-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018

